Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260428-528042026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 28 04 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt-trois avril deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien,
Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme LUCAS Isabelle est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Délibération 5 28 04 2026 FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES-TAXES D'HABITATION 2026

Madame le maire expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2026

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260428-528042026-DE

D'imposition pour 2026 soit :
Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42.26%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **77.29 %**
Taxe d'habitation **16.92 %**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal ADOPTE la délibération à la majorité des membres présents

Elus : 11
Votant : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

Madame Le maire

La secrétaire

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260428-528042026-DE

d'imposition pour 2026 soit :
Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42.26%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **77.29 %**
Taxe d'habitation **16.92 %**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal ADOPTE la délibération à la majorité des membres présents

Elus : 11
Votant : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

Madame Le maire

La secrétaire